



DELIBERATION N° 6

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Pour : /  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, JM BAGNERES PEDEBOSCQ, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, G. MOSCHETTI, AM BARTHE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCQ), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Secrétaire de séance : G.MOSCHETTI

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, rappelle que suivant les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il a été créé à Boucau, par délibération du 26 mai 2008, une commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

Au-delà des représentants de la Commune, elle intègre des délégués des associations œuvrant sur le handicap sur la Commune et l'Agglomération : l'Association Valentin-Haüy et l'Association des paralysés de France.

Cette commission communale s'est réunie depuis 2016 à cinq reprises et a examiné les thématiques suivantes :

. PROGRAMMATION SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX

L'Agenda d'Accessibilité Programmée approuvé par le Conseil Municipal en date du 15 septembre 2015, suivant les exigences réglementaires, a été déposé en Préfecture pour l'ensemble du patrimoine communal et a fait l'objet d'un arrêté d'approbation par le Préfet le 27 janvier 2016.

Objet : Bilan  
d'activité de la  
commission  
communale  
d'accessibilité des  
personnes  
handicapées  
(2016/2018)

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

Il concerne 20 bâtiments dont les travaux de remise à niveau ont été estimés à 2 228 616 € TTC sur 5 ans.

**Les travaux de l'année 2016 pour l'ADAP ont concerné :**

L'école Jean Abbadie : Les travaux d'accessibilité ont été majoritairement réalisés.

La mise en place de la petite signalétique, le signalement de l'entrée et le contraste des poignées restent à faire. La balise sonore est à poser.

L'école Joliot Curie : La plupart des travaux ont été effectués. Il reste à installer l'éclairage en façade et la balise sonore. Il est à noter que la signalétique a été posée, que l'élargissement des zones d'ouverture a été fait ainsi que la pose des portes. L'aménagement du sanitaire est terminé.

Le Foyer du XI Novembre : Les travaux d'aménagement de la cuisine et des toilettes pour handicapés nécessitent l'établissement d'une déclaration de travaux qui a été confié à un architecte. Le dossier sera déposé dès présentation aux utilisateurs.

Les services techniques municipaux : le transfert du public ne se faisant pas sur le site des services techniques, les travaux concernant l'accessibilité ne sont donc plus prioritaires.

Le centre d'animation de la Cale : Le bâtiment est conforme. L'ensemble des travaux a été réalisé.

Cimetière : Le revêtement des allées du 2ème cimetière et des alentours du Monument aux Morts a été réalisé. Cela représente environ 1 000 m<sup>2</sup>. Une rampe d'accès au colombarium a été posée.

**Les travaux de l'année 2017 pour l'ADAP ont concerné :**

La salle Robert Hiquet : Les travaux d'accessibilité ont été stoppés en raison du projet de construction d'une « Maison des Associations ». Il y aura là un bâtiment neuf et accessible (dépôt PC réalisé).

Le Service Social du CCAS : Dans le cadre de la réhabilitation du CCAS, les travaux d'accessibilité seront intégrés. Cependant, la Ville rencontre des difficultés au niveau de la structure. Des études complémentaires ont été réalisées sur le plancher haut du RDC et des arbitrages restent à réaliser concernant le choix technique de renforcement.

Le Stade de Mousserolles : Le cheminement d'accès a été réalisé. La signalétique et la rampe ont été posées. Il reste à contraster le portail.

L'école Paul Langevin : Les travaux d'accessibilité sont terminés : aménagement des sanitaires, pose de la rampe d'accès, élargissement d'une porte. La balise sonore reste à poser par les services.

---

Le parking de cette école a été réhabilité.

La mairie : Les travaux ont bien avancé : la signalétique est posée, la mise aux normes de l'ascenseur est faite, les détecteurs de lumière sont installés, les mains courantes sur rampe d'accès extérieure et escalier intérieur ont été réalisées.

La signalétique « accès handicapé » est à installer à l'extérieur et les nez de marche de l'escalier restent à contraster.

**Les travaux pour l'année 2018 pour l'ADAP ont concerné :**

L'école Elisa Lassalle : Quelques travaux restent à faire :

Balise sonore à installer, contrastes à réaliser, élargissement des portes à prévoir, lavabo à adapter ainsi que la robinetterie des fontaines dans les sanitaires.

La pose de 2 portes PMR dans les sanitaires a été effectuée.

L'école Jean Baptiste Lanusse : la majorité des travaux a été réalisée. Reste à installer la balise sonore et à contraster la porte d'entrée.

L'église : L'aménagement du parvis est en phase de finition. Le stationnement est enfin sécurisé aux abords de cette structure. Une adaptation de l'aménagement doit être réalisée au droit de la place Handicapé accessible depuis la voie de liaison entre l'allée de l'église et la rue Lucie Aubrac, afin de permettre l'accès au parvis pour les personnes à mobilité réduite.

La porte a été mise aux normes. La balise sonore est à poser et il restera à contraster les poignées.

**Il est à noter que d'ores et déjà des travaux prévus pour 2019 ont été réalisés :**

Complexe sportif de Piquessary : Le revêtement (cailloux roulés) a été remplacé, au niveau de l'entrée du stade, par du sable stabilisé. Les grilles et les caniveaux-grilles ont été remplacés.

Complexe Paul Vaillant Couturier

Des travaux d'accessibilité ont été réalisés à l'intérieur : installation de sanitaires pour handicapés, pose de la signalétique et des détecteurs de lumière, amélioration de l'éclairage de la salle du bar, les accès latéraux à la salle ont été dégagés et il y a eu une reprise de la largeur des portes d'accès à la salle de bal. De plus, des bandes d'éveil ont été posées sur les escaliers d'accès à la salle de spectacle et à la salle du bar.

Les mains courantes ont été contrastées ainsi que les nez de marche et les contre marches.

Une modification de la hauteur, des commandes électriques et des patères dans le bar a été réalisée.

L'éclairage extérieur du cheminement de l'évacuation de la sortie de secours de la façade ouest a été mis en œuvre.

La chaudière fioul usagée a été remplacée par une chaudière gaz,

La mise aux normes de l'assainissement avec raccordement sur le réseau public des sanitaires et des loges a été effectuée.



## . VOIRIE

Les travaux de la rue de Matignon sont terminés.

Quais de bus réalisés en 2018 :

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| . 2 à la rue de Matignon       | . 1 à Mousserolles          |
| . 2 au lotissement les Vignes, | . 1 à Pastou                |
| . 1 à la Pinède,               | . 2 à la rue du XI novembre |

Passages piétons : Création de deux passages piétons, rue du XI novembre

Places PMR : 2 places à l'école Paul Langevin et 2 places au niveau du Monument aux morts

Monsieur Louis DARRIBEROUGE rappelle que ce bilan a été présenté lors de la commission d'accessibilité réunie le 5 novembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du compte rendu des travaux de la commission d'accessibilité.

Cette présentation ne donne pas lieu à vote.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 28 novembre 2018  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/11/2018